



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/15/3

Section institutionnelle

INS

Date: 22 octobre 2013

Original: anglais

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Troisième rapport: Calendrier des réunions régionales

1. En vertu du *Règlement pour les réunions régionales*, révisé par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008) et confirmé à l'occasion de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration arrête la date et le lieu de chaque réunion régionale et en fixe l'ordre du jour. Le Règlement prévoit que, en principe, une réunion régionale est organisée chaque année dans l'une des quatre régions.
2. Une fois sa réforme achevée en mars 2011, le Conseil d'administration a décidé à sa 311^e session (juin 2011) que, après avoir étudié les nouvelles améliorations qu'il serait possible d'apporter au fonctionnement de la Conférence internationale du Travail, le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) examinerait également le fonctionnement et le rôle des réunions régionales¹.
3. La quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique ayant dû être repoussée à deux reprises pour diverses raisons, la douzième Réunion régionale africaine et la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique ont toutes deux eu lieu en 2011 (en octobre et décembre respectivement). Si nous devons continuer à suivre la séquence actuelle, sans préjuger des résultats des discussions du WP/GBC, le calendrier des réunions régionales serait le suivant:

2014 – dix-huitième Réunion régionale des Amériques²;

¹ Document GB.311/8.

² A sa 318^e session, le Conseil d'administration a décidé que la dix-huitième Réunion régionale des Amériques se tiendrait pendant la troisième semaine d'octobre 2014. Les modalités spécifiques de la réunion sont présentées dans une note distincte soumise au bureau du Conseil d'administration.

2015 – treizième Réunion régionale africaine;

– seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique;

2016 – aucune réunion régionale.

4. L'expérience passée montre clairement que la préparation et la tenue de deux réunions régionales la même année constituent un défi de taille, aussi bien pour le Bureau que pour les mandants de l'OIT. Le Bureau a par conséquent consulté les différents groupes régionaux ainsi que les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs afin de déterminer avec eux quelle serait la meilleure option en ce qui concerne l'ordre des prochaines réunions régionales, en examinant notamment la possibilité de revenir à une rotation annuelle (soit une réunion régionale par an) et, par conséquent, de tenir la treizième Réunion régionale africaine en 2015 et la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en 2016.
5. *Au regard du large soutien recueilli par le calendrier proposé au paragraphe précédent, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de décider que la treizième Réunion régionale africaine aura lieu en 2015 et la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en 2016.*